

CABO VERDE
SYSTÈME DE PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LE TRANSPORT AÉRIEN (SATAPS)



Domaine	Mesure	Référence
Allègement des restrictions	Réviser les ASA pour alléger les restrictions frappant la propriété et le contrôle des transporteurs aériens	Depuis 2000, tous les accords sur les services aériens (ASA) sont signés sur la base du principal établissement et du contrôle réglementaire (le contrôle et la propriété ne sont pas requis) sauf s'ils sont exigés par l'autre État.
Allègement des restrictions	Réviser les ASA pour alléger les restrictions de capacité	Les accords sur les services aériens négociés par Cabo Verde ne comportent aucune restriction de capacité.
Redevances	Mettre en œuvre les politiques de l'OACI sur les redevances d'usage	Les redevances mises en œuvre prennent en compte les politiques de l'OACI : recouvrement des coûts, efficacité et transparence. Toutes les redevances à approuver doivent faire l'objet d'une consultation publique.
Concurrence	Appuyer le Recueil OACI des politiques et pratiques en matière de concurrence (répondre à la lettre de l'OACI aux États EC2/109-15/42)	
Concurrence	Encourager la coopération entre les autorités en matière de concurrence	
Concurrence	Participer au Symposium de l'OACI sur le transport aérien (IATS) en mars 2016	
Concurrence	Assurer la coopération des exploitants de transport aérien par des partages de codes/alliances	
Renforcement de la connectivité pour les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL)	Appuyer l'établissement d'indicateurs de connectivité par l'OACI	
Renforcement de la connectivité pour les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL)	Mettre en œuvre des mécanismes de services essentiels	
Protection des consommateurs	Associer des organisations représentant les consommateurs	L'AAC collabore étroitement avec l'Association de protection des consommateurs pour ce qui est de la mise en œuvre de mesures pouvant avoir des conséquences pour les consommateurs (sur les plans économique, social ou environnemental). Des campagnes menées en permanence informent les passagers de leurs droits et obligations.
Protection des consommateurs	Adhérer à la Convention de Montréal de 1999	Le Gouvernement de Cabo Verde a ratifié la Convention de Montréal le 21 juin 2004
Protection des consommateurs	Appliquer les principes de base de l'OACI (adoptés par le Conseil de l'OACI le 17 juin 2015) dans les pratiques de réglementation et d'exploitation	Cabo Verde a promulgué en 2006 un règlement national sur la protection des passagers. Un service au sein de l'AAC est chargé de la protection des consommateurs.
Coopération dans toute la chaîne de valeur	Appuyer la coopération entre parties prenantes, dont les suivantes : Organisation mondiale du tourisme (OMT), Association du transport aérien international (IATA), Conseil international des aéroports (ACI), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Commission de l'Union africaine (AUC), Airlines Association of Southern Africa (AASA)	
Données et analyses	Partager des données et analyses	
Données et analyses	Partager des prévisions sur mesure de trafic et de fret aérien	
Données et analyses	Fournir des outils d'analyse opérationnelle	
Renouvellement du parc aérien	Adhérer à la Convention du Cap de 2001	
Renouvellement du parc aérien	Recourir à l'article 83 bis de la Convention de Chicago	
Développement de l'infrastructure	Envisager des pratiques visant à attirer des investissements de capitaux publics/privés, telles que des partenariats public-privé (PPP)	
Développement de l'infrastructure	Fournir une infrastructure suffisante pour s'adapter à la croissance	
Développement de l'infrastructure	Renforcer la sensibilisation aux orientations de l'OACI sur le financement de l'infrastructure	
Libéralisation de l'accès aux marchés	Accorder les droits de trafic de 7 ^e liberté pour les services de fret aérien	
Libéralisation de l'accès aux marchés	Harmoniser les accords sur les services aériens (ASA) avec la Décision de Yamoussoukro	
Libéralisation de l'accès aux marchés	Mettre en œuvre le cadre de la Décision de Yamoussoukro	
Sécurité	Mettre en œuvre les objectifs cibles de sécurité de la Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique (2012)	
Sécurité	Établir des mécanismes pour assurer la pérennité du financement des fonctions de supervision de la sécurité	

Sûreté et facilitation	Appuyer la soumission électronique des données sur les marchandises qui franchissent des frontières ; les documents électroniques pour le fret (e freight) ; la lettre de transport aérien électronique (e AWB)	
Sûreté et facilitation	Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'agents habilités et d'expéditeurs connus	
Sûreté et facilitation	Mettre en place des mécanismes pour assurer la pérennité du financement des fonctions de supervision de la sûreté	
Sûreté et facilitation	Mettre en œuvre les visas électroniques	
Sûreté et facilitation	Éliminer les obstacles non physiques entre les États	
Imposition	Éviter de percevoir des impôts discriminatoires sur le transport aérien	
Imposition	Mettre en œuvre les politiques de l'OACI sur l'imposition	
Imposition	Évaluer les incidences économiques d'une imposition excessive	
Formation	Appuyer les efforts de l'OACI pour quantifier la pénurie de personnel (Doc 9956)	
Formation	Appuyer les initiatives OACI de renforcement des capacités : Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), Fonds volontaire de développement des ressources humaines (HRDF)	
Formation	Recourir à la formation OACI spécifique au fret aérien, notamment les marchandises dangereuses	